

Charte du collectif « Enseignants pour l'Enfance »

- 1) « Enseignants pour l'Enfance » est un collectif qui se donne pour mission le service et la défense de l'enfant à l'école.
- 2) « Enseignants pour l'Enfance » s'oppose à toute intrusion du monde politique dans l'univers de l'école, et spécialement dans le domaine de la vie affective, de la sexualité et de l'identité personnelle.
- 3) « Enseignants pour l'Enfance » rassemble des membres de la communauté éducative, venus de l'École publique comme de l'École privée sous contrat.
- 4) Lorsqu'ils adhèrent à ce collectif, les membres d'« Enseignants pour l'Enfance » renoncent à tout prosélytisme politique, religieux ou philosophique.
- 5) « Enseignants pour l'Enfance » se propose alors, dans le respect des lois, d'interpeler les gouvernements, d'alerter les médias de tout type, de prévenir divers relais d'opinion publique, pour signaler tout fait grave révélant un désir d'instrumentaliser le monde scolaire dans le but de réaliser un dessein politique.
- 6) Parmi ses moyens d'action, « Enseignants pour l'Enfance » entend envoyer des courriers, participer à des conférences, publier dans des revues, manifester ou appeler à manifester enfin, dans le seul dessein de protéger la liberté de conscience des enfants.
- 7) « Enseignants pour l'Enfance » est un collectif qui s'autorisera à disparaître, dès lors que l'école ne sera plus un moyen qu'utilise l'État pour s'appuyer sur la jeunesse afin de changer les mentalités.